



**Déclaration de la Délégation congolaise,
délivrée par le Ministre-Conseiller de la Mission Permanente
Monsieur Ernest TCHILOEMBA TCHITEMBO**

**A la Première Séance Plénière de la Sixième Commission
sur le Point 105 : «Mesure visant à l'élimination du terrorisme internationale»**

Lundi 8 octobre 2012

Monsieur le Président,

Je souhaiterais me joindre aux orateurs précédents pour vous présenter à vous-même et aux membres du bureau, les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence des travaux de notre Commission et vous assurer de notre entière collaboration.

Nous souscrivons à la déclaration qui a été faite ce matin par le Distingué Représentant de la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années déjà nos débats sur le terrorisme international sont parvenus à capitaliser les points essentiels qui fondent une tendance générale vers le consensus, notamment:

- L'identification des causes politiques, économiques et sociales qui alimentent le terrorisme;
- La condamnation du terrorisme international sous toutes ses formes et toutes ses manifestations ;
- La nécessité d'une action globale et complète à l'échelle mondiale ;
- Le renforcement de la coopération internationale le leadership des Nations Unies ;
- La préférence au projet de convention de 2007 qui renforcent entre autres, les principes juridiques conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes du droit international positif que nous rappelons très souvent.

A présent, nous sommes arrivés à un point tel qu'il faille mettre un terme aux débats sur cette question et de convenir, comme nous y engage la résolution 66/105, d'une date pour la tenue d'une Conférence pour l'adoption d'une Convention des Nations Unies.

Comme l'a su bien dire le Distingué Représentant de la République du Chili ce matin, notre décision ne saurait se fonder sur le texte d'une délégation ou d'un groupe régional.

Etant entendu ainsi il nous revient à nous tous de faire preuve de souplesse et de flexibilité, si nécessaire à tout processus de négociation, pour bâtir une position commune sur les points essentiels du consensus général qui seront affirmés tout au long des sessions précédentes, afin de prendre une décision historique, maintenant, sur la date de la conférence internationale pour cette Convention sur le terrorisme internationale.

Le contexte mondial actuel nous y invite.

Je vous remercie!